

Décision

Générale

colonial

Décision n° 923 DECISIONS SERVICES ETAT

n° 923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent d'Infanterie de Marine, parachutiste Petidmange Gilbert, en provenance de la Métropole, est affecté à la Milice de la C.F.S. pour compter du 5 août 1961, date de son débarquement à Djibouti. Ce sous-officier est mis à la disposition de M. l'Administrateur en chef des Affaires d'Outre-Mer commandant le Cercle de Tadjoura, pour assurer les fonctions d'adjoint au chef de poste de Moulhoulé. Le Sergent Petidmange Gilbert, continuera à servir dans les cadres.